

# Questions d'Éduc.

N° 033 - Avril 2018 [www.unsa-education.com](http://www.unsa-education.com)



## *L'éducation inclusive*

La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

**UNSA**  
éducation  
La force positive !

# Actualités Éducatives

## Rapport Torossian-Vilani : et après ?

Les maths posent problème en France, on le sait depuis longtemps, mais ça ne va pas en s'arrangeant ! Le rapport Torossian-Vilani rendu au Ministre fait 21 propositions, souvent intéressantes, parfois sur du déjà-là, jamais chiffrées pour devenir réalisables. Qu'en fera le Ministre ? Ce rapport sera-t-il suivi d'effets ? À court, moyen ou long terme ? Inspirera-t-il des changements dans la formation des acteurs éducatifs ?

## 51,5% des personnels éducatifs doutent de l'action du Ministre Blanquer

Au Baromètre 2018 UNSA des métiers de l'Éducation, à la question « *Diriez-vous que les déclarations et actions du Ministre de l'Éducation nationale vont dans le sens de la confiance, de la fin des polémiques et du rassemblement autour de l'école ?* », **1 personnel sur 2 a répondu NON !** Et parmi ces personnels, **6 professeurs sur 10 !** Si la parole ministérielle passe positivement dans l'opinion publique, elle est bien moins plébiscitée par les professionnels !

## « Portrait de l'enseignement agricole »

**Un ouvrage publié par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture. 210 000 élèves, étudiants et apprentis, et un peu plus de 800 établissements répartis sur l'ensemble du territoire... Ce "micro système" est à la croisée des différentes réformes en cours dans l'Éducation Nationale, mais aussi des politiques publiques pour répondre aux défis sociétaux sur l'environnement, l'alimentation. Illustrés par de nombreux témoignages, ce rapport revient sur ces spécificités qu'il convient de conforter et de valoriser davantage.**

## NON, les écrans ne rendent pas autistes !

Vous avez peut-être entendu parler de l'alerte médiatique lancée par le Dr Anne-Lise Ducanda contre la surexposition aux écrans des jeunes enfants lancée par. Si la question de l'exposition aux écrans est une vraie préoccupation, il convient néanmoins d'être vigilant sur l'éthique des moyens employés. Elle fait le buzz en associant l'exposition aux écrans et l'autisme pour faire peur aux parents en courant le risque de déclencher des paniques infondées et de nuire à une nécessaire prise en charge adaptée des enfants autistes. Demander des études sérieuses sur l'impact des écrans OUI, dire n'importe quoi pour faire peur, c'est NON !

## L'évènement

# Un nouveau bac adopté au Conseil Supérieur de l'Éducation

Le nouveau Bac, c'est un examen en 5 épreuves terminales : le français en classe de 1ère, 4 épreuves en Terminale (philosophie, deux spécialités et un grand oral). A cela s'ajoute du contrôle continu qui compte pour 40% de la note globale du bac. Refusant une posture d'opposition facile mais stérile, les syndicats de l'Unsa-Éducation ont étudié le projet de réforme du bac et fait des propositions pour le faire évoluer au service des élèves et des personnels qu'ils représentent. Par rapport aux projets de textes initiaux, nos propositions ont permis de contribuer à la logique du continuum bac-3 +3 et à la prise en compte de la charge de travail de l'équipe édu-

cative, pour que les nouvelles épreuves communes du contrôle continu ne soient pas une usine à gaz.

L'UNSA Éducation a approuvé la philosophie générale du projet en votant pour le décret mais a alerté sur l'opérationnalité. Cette nouvelle mouture de l'examen va entraîner des changements conséquents sur l'organisation des lycées. Ce sera l'objet des prochains textes à étudier en CSE. L'UNSA Éducation sera vigilante au niveau de sa déclinaison sur le lycée général et sur la voie technologique. Une même ambition doit être accordée à l'enseignement professionnel, et, les spécificités de l'enseignement agricole reconnues et respectées.

## L'action

# Le service public n'est pas une charge mais une chance !

C'est ce qu'il faut affirmer avec force. L'UNSA a ainsi décidé d'une campagne d'explication d'ampleur autour des services publics. Vous pouvez, toutes et tous, y prendre votre place. Agir en envoyant des courriels au gouvernement, en diffusant les vidéos explicatives de l'Unsa sur les réseaux sociaux, en participant au débat et en proposant.

Une seule adresse :  
[unsa-fp.org](http://unsa-fp.org)

## Le livre **Harcèlement scolaire : le vaincre c'est possible** **La méthode de la préoccupation partagée**

Les auteurs (prof et CPE) partagent la méthode de la « préoccupation partagée » en illustrant de nombreux cas pratiques issus de leur expérience. Créée en Suède dans les années 1970 à l'initiative du professeur de psychologie Anatol Pikas, cette méthode consiste principalement en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation. L'approche est non blâmante, il s'agit de traiter le problème dans sa globalité et non chacun de ses éléments de manière isolée.

Rompre la solitude de la victime, impliquer les harceleurs, les mettre au centre de la résolution du problème : une démarche pour permettre un changement de posture des protagonistes, et éviter les récives. Le livre s'accompagne d'un court - métrage réalisé par Canopé qui donne à voir la démarche étape par étape.



# Sommaire

**2 et 3**

*Actualités éducatives*

**4**

Sommaire

**5**

Être un élève presque comme les autres

**6 et 7**

Inclusion, de quoi parle-t-on ?

**8**

Pour une attention particulière à la diversité

**9**

Et si on pensait aussi à inclure les zèbres ?

**10 et 11**

Être inclus et devenir soi-même

**12**

Quand la langue fait obstacle

**13**

Le numérique : une aide à l'inclusion au service de tous

**14**

Professionaliser l'aide humaine

**15**

Rencontre avec des AVS

**16**

Former à la diversité

**18 et 19**

Rencontre avec le SNJSJA-UNSA

**20**

Scolarisation éducation inclusive en Europe

**21**

Humanité et inclusion des personnes à part entière trop souvent à part

**22**

Pour ne pas conclure

**23**

Pour aller plus loin

## VOS FICHES PRATIQUES

I : Qu'est-ce qu'un besoin éducatif particulier ?

II et III : Les sigles

IV : L'adaptation aux examens pour les candidats en situation de handicap

# ÉDITO

## Être un élève presque comme les autres

*L'école inclusive est au cœur de la loi d'Orientation pour la Refondation de l'École qui veut promouvoir la réussite de tous les élèves.*

*De l'intégration à l'inclusion, qu'entend-on par-là ?*

*Beaucoup de choses sont dites sur le sujet, entraînant de vifs débats. En effet, si l'éducation inclusive est un droit, son application semble encore relever du défi car elle soulève surtout l'enjeu de répondre aux besoins des jeunes. Cette condition est ce qui rend particulièrement complexe la logique inclusive.*

*Plus largement, cet objectif se pose à une École qui s'est historiquement bâtie sur un système ségrégatif.*

*Il se pose à une société qui ne fait encore que très peu de place aux personnes porteuses de handicap, aux personnes fragiles, éloignées, celles qu'on ne voit pas.*

*Mais ces invisibles, ils ne le sont que pas tout à fait. Et les différentes études qui pointent les manques du système éducatif français en la matière, montrent qu'ils sont nombreux.*

*Si pour eux, être scolarisés à l'école est une chance, l'UNSA Éducation pense que cela le sera surtout pour tous, condition d'une société inclusive et solidaire.*

*Tels que le manque d'accompagnement des personnels des freins existent, et il ne faut pas les nier. Pas à pas, il faudra avancer, non pas pour garantir des quotas d'invisibles au sein de l'École, mais pour penser leur réussite.*

*C'est ce que ce Questions d'Éduc. interroge et explore.*

# Inclusion : de quoi parle-t-on ?

## Définition

Selon Wikipedia : le mot français **inclusion**, attesté depuis le XII<sup>e</sup> siècle, est issu du latin *inclusio* (« enfermement »). Il prend des significations différentes selon le contexte (mathématiques, chimie, médecine, technologie, sciences sociales...). Nous nous attacherons à définir l'inclusion scolaire en passant par l'inclusion sociale.

Le concept d'**inclusion sociale** caractérise, en sociologie, un type de rapports entre individus et systèmes sociaux.



A contrario, l'**exclusion sociale**, relégation ou marginalisation sociale d'individus, ne correspond pas, ou plus, au modèle dominant de notre société. Elle concerne les personnes âgées, les personnes sujettes à un handicap ou des minorités.

Elle n'est plus ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture, parfois progressive, des liens sociaux auquel on se doit de répondre dans une société humaniste.

L'exclusion sociale peut concerner différents champs comme la famille, le mariage, le logement, la culture ou la scolarisation. L'individu ou le groupe concernés, privés d'une reconnaissance voient leur identité niée et entrent alors dans un processus de stigmatisation.

L'**inclusion scolaire** est une réponse récente au problème de l'exclusion de certains enfants du système éducatif.

Elle est définie par l'ensemble des pratiques pédagogiques permettant à chaque élève de se sentir confiant et sécurisé par l'équipe éducative afin, notamment, de favoriser ses propres apprentissages.

L'inclusion scolaire est réalisée dans les communautés scolaires qui ne craignent pas la diversité et qui veillent au bien-être et à la qualité de l'apprentissage de chacun des élèves. L'inclusion scolaire se finalise par la mise en place de programmes et de services à la personne mis à la disposition de tous les élèves et de leur famille.

Cette notion repose sur un ensemble de valeurs : les droits de l'homme, l'humanisme, la bienveillance, l'égalité et la fraternité ...

## En quelques dates...

Avant de promouvoir l'inclusion, la société française est passée par l'exclusion, la séparation et l'intégration. Ces termes étaient utilisés pour les personnes atteintes de handicap ou de « troubles » divers.

La notion d'exclusion se traduit par le fait que certaines personnes étaient, sous l'Ancien Régime, exclues de la société du fait de leur différence. Elles étaient considérées comme des monstres. Les hospices, « cités des pauvres », regroupaient les personnes exclues (handicapés principalement).

**Au XVIII<sup>e</sup> siècle**, les travaux de certaines personnalités comme l'Abbé de l'Épée (précurseur de l'enseignement spécialisé aux sourds) ou encore Valentin Haüy (fondateur de l'École des aveugles à Paris devenue ensuite l'Institut des jeunes aveugles) ont provoqué un tournant dans l'histoire de la perception sociale du handicap. De fait, l'opinion vis-à-vis du handicap s'est légèrement améliorée.

On passe alors à la séparation. On réunit les personnes en situation de handicap dans des institutions spécialisées afin de s'en occuper d'une manière différente et de faciliter leur insertion dans la société.

**À partir de 1789**, ces personnes à l'âge adulte sont considérées comme des citoyens. Il faut 200 ans pour sortir de cette séparation.

**À partir de 1987**, l'intégration est privilégiée. C'est par exemple à cette époque que les entreprises sont obligées d'embaucher un nombre minimum de personnes en situation de handicap.

**En 1989**, la loi d'orientation sur l'Éducation remodèle les structures de l'enseignement spécialisé de l'Éducation nationale. Le ministère de la Santé encourage ainsi le déploiement de moyens mis à la disposition des établissements spécialisés afin de mettre en place des services spécialisés dans l'accompagnement des familles et des élèves en intégration scolaire.

**En 1991**, ce parcours scolaire est introduit, sur la base existante des classes de perfectionnement (qui accueillaient déjà des enfants en situation de handicap). Cette circulaire précise le contenu et les objectifs de l'accueil au sein des CLIS appelées initialement Classe d'Intégration Scolaire. Elle fait part de l'objectif d'intégration des enfants handicapés et du fonctionnement général de ces classes.

**En 1999**, la scolarisation des élèves handicapés devient un droit. L'intégration sociale passe par une intégration scolaire. On élabore le dispositif Handiscol.

**La loi du 11 février 2005** permet l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. On adopte petit à petit le concept d'inclusion.

**En 2006** apparaissent les maisons départementales du handicap (MDPH) et leurs relations avec le monde éducatif sont définies.

**En 2009**, les CLIS deviennent Classes pour l'inclusion scolaire.

**En 2011**, avec la création de classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), la notion d'intégration est remplacée par l'inclusion.

Les classes CLIS et ULIS peuvent accueillir seulement un nombre restreint d'enfants, sous la responsabilité d'un ou une professeur.e des écoles spécialisée, aidée souvent par un ou une auxiliaire de vie scolaire (AVS).

Ces élèves bénéficient d'un enseignement spécialisé ainsi que d'une scolarisation en milieu ordinaire totale ou partielle.

Néanmoins, pour certains, la scolarisation se fait dans des institutions spécialisées comme l'IME (Institut Médico-Éducatif), l'IMPRO (Institut Médico Professionnel) auxquelles on accède par décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H) du département de résidence.

**Depuis la loi du 8 juillet 2013**, le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction figure au 1er article du code de l'éducation.

À l'UNSA Éducation, nous considérons les différences comme des richesses à partager ou à respecter, c'est une question de vivre-ensemble. Aussi, nous portons depuis longtemps les concepts de société inclusive et d'école inclusive ou de formation tout au long de la vie inclusive.

# Pour une attention particulière à la diversité

**U**n élève, comme tout apprenant, est une personne singulière, avec ses propres capacités et qualités, mais aussi ses manques et difficultés. L'approche inclusive donne une place à chacun parmi tous, et, par là, elle interroge la norme car elle oblige la diversité. Elle fait apparaître la notion de besoins éducatifs particuliers.

## Question de normes

Il n'existe pas une seule normalité, par exemple, le monde d'une personne sourde ou aveugle est un monde complet qui possède sa propre logique. Chaque personne organise ou réorganise ses normes quand une situation spécifique intervient. Un accident, une maladie ou un décrochage scolaire contraignent à modifier le cours de la vie, et donc ce qui était « normal » ne l'est plus. L'enjeu de l'école inclusive se trouve là, il passe par la capacité du monde scolaire à appréhender le monde propre de chaque apprenant. Il confronte chaque acteur éducatif à un conflit de normes qui interroge le rapport à l'autre et à soi-même.

## Hors catégories

La logique inclusive n'est pas réservée à une catégorie d'élèves. Dans l'idée des besoins éducatifs particuliers, la particularité est focalisée sur les besoins et non sur les individus. Elle engage une disparition lente mais programmée des catégories.

Il ne s'agit pas, ou plus, de réadapter un élève à la norme générale, mais bien de construire l'apprentissage au plus près des besoins particuliers.

## Croiser les regards

La diversité des publics d'élèves impose d'interagir entre professionnels de l'éducation. Le professeur ne peut assumer seul la prise en compte de toutes les problématiques personnelles des membres d'une classe. L'école inclusive est de fait un système complexe de dispositifs et de personnes qui trouvent des réponses collectives, singulières et différenciées aux besoins éducatifs particuliers. De la définition des observables jusqu'aux moyens pédagogiques et éducatifs à inventer.

Et là est bien la difficulté de mise en œuvre : réussir à faire de la problématique d'un seul, l'affaire de tous.

## Nécessaire accompagnement des équipes éducatives

Tous les acteurs éducatifs : psychologue, personnel de direction, professeur, professeur spécialisé, personnel de vie scolaire, inspecteur, doivent pouvoir échanger sur les pratiques professionnelles et pédagogiques, relationnelles et organisationnelles, entre eux et avec d'autres. Partager des modes de travail, des actions éducatives pour permettre la réflexion et la collaboration est indispensable pour développer les pratiques inclusives.



# Et si on pensait aussi à inclure les zèbres ?

**Q**uand nous pensons inclusion, nous pensons d'abord et surtout « handicap »... or, inclure, c'est aussi faire en sorte que les « atypiques » trouvent aussi une vraie place.

Nous pensons notamment aux personnes à haut potentiel qui sont encore trop souvent largement rejetées, quand on ne nie pas carrément leur existence !

Nous sommes en effet particulièrement réticents en France à aborder cette question sereinement surtout concernant la scolarité. Même si les mentalités évoluent lentement, il reste toujours un soupçon vis à vis des parents qui pousseraient leur « merveille » dans un aveuglement total, et vis à vis des enseignants avec leur supposée incapacité à supporter des élèves « trop doués ».

Ajoutons à cela une société française obsédée par l'égalité (et pourtant élitiste !) qui admet difficilement qu'il puisse y avoir des capacités remarquables chez certains et que celles-ci supposent des failles sur d'autres plans...

Ces enfants au fonctionnement atypique représentent 2 à 5 % des élèves soit entre 0,5 et 2 élèves par classe en moyenne.

La définition communément admise repose sur la mesure du QI (Quotient Intellectuel) qui est « normal » autour de 100 et considéré comme exceptionnellement élevé à partir de 130.

Cet indicateur a ses failles, ses limites et ses détracteurs, mais on ne peut nier qu'il donne une information fiable sur ce qu'il mesure, c'est-à-dire les mécanismes du type d'intelligence valorisé dans nos sociétés occidentales.

L'Éducation nationale a retenu pour eux la dénomination « élèves intellectuellement précoces » à laquelle de nombreux parents et professionnels préfèrent l'appellation « zèbre ».

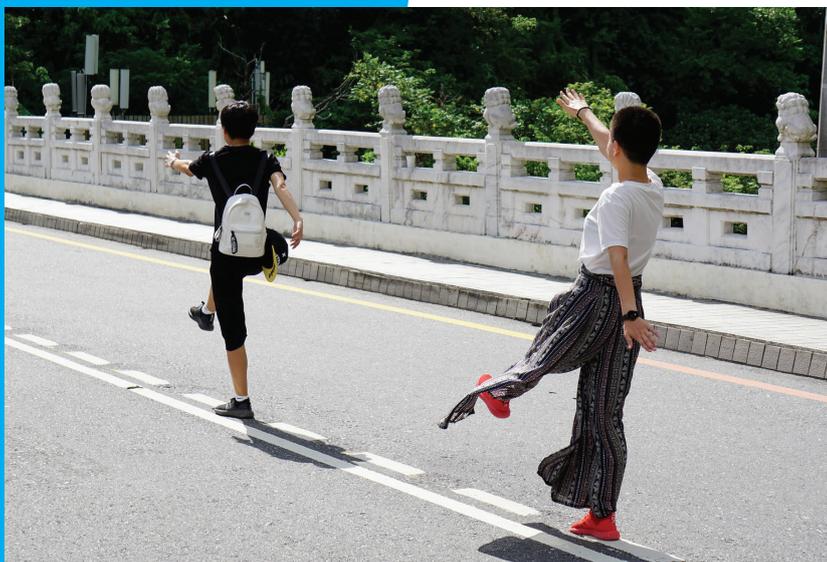
En effet le terme « précoce » sous-entend une simple « avance », or il s'agit d'un fonctionnement particulier que l'enfant gardera à l'âge adulte et cela ne concerne pas tous les domaines (notamment le développement psychomoteur et le développement affectif) donc le terme « surdoué » ne convient pas davantage.

L'avantage du terme « zèbre » est qu'il évoque une différence, une particularité, une difficulté à s'intégrer sans notion de « supériorité ».

Comme les autres êtres humains, les « zèbres » sont tous différents les uns des autres, il ne s'agit donc pas de faire peser sur eux des attentes irréalistes ou liées à nos a priori mais de les accepter comme ils sont avec leurs bizarreries, leurs points forts et leurs failles. Pas plus que les autres, ils ne doivent nous mettre dans un mode de défense ou de défiance. Ils ont besoin de notre empathie.



# Être inclu.e et devenir soi-même



participe pas au bien commun, on met en danger la survie de l'espèce. Toutes les enquêtes sur le bien-être indiquent que se sentir entouré et partie prenante de communautés vivantes est un des indicateurs les plus importants pour se sentir heureux.

La conformité sociale peut être une manière de répondre à ce besoin d'appartenance. Cela pourrait expliquer l'influence du groupe sur les comportements, les normes et les attitudes personnelles de chacun de ses membres.

## Le besoin d'appartenance, un besoin fondamental

Ne pas être banni du clan ou de la tribu, ne pas être exclu de la société, ne pas se sentir relégué en périphérie des grandes villes, se sentir intégré dans l'équipe de collègues, faire partie de la bande de copains du lycée, être accueilli dans les jeux dans la cour de récré... le besoin d'appartenance est un besoin fondamental dès la petite enfance.

Les Lumières et la Révolution française ont puissamment œuvré pour sortir les gens du carcan des groupes établis et introduire la notion d'individu libre de ses choix de vie et de pensée. Pourtant, se sentir membre d'un groupe reste un besoin fondamental pour l'humain et probablement essentiel pour la survie de l'humanité, comme en témoigne le débat actuel sur la notion de communs. Si on ne poursuit que des objectifs individuels et qu'on ne

## Le besoin de se sentir inclus

Dire la même chose que celui qui vient de parler, porter les mêmes vêtements et les mêmes marques, adopter le même langage sont des comportements considérés comme essentiels pour être inclus mais ne favorisent pas l'expression de sa propre identité ni l'assertivité.

Être hors norme, créatif, inventif, décalé, rebelle, résistant à la pression sociale ou marchande peut être douloureux individuellement mais utile socialement.

Le besoin de se conformer aux attentes d'un groupe pour ne pas se retrouver exclu peut avoir ses revers...

## Le programme « unplugged »

Préoccupants également sont les comportements à risques de l'adolescence : se mettre à fumer pour être comme tout le monde, boire en soirée, rouler trop vite...

Pour les réduire, un programme européen original, vieux de 10 ans, « unplugged<sup>1</sup> » vient tout juste d'être introduit en France dans les collèges de certains départements pilotes.

Il s'agit, à travers 12 séances d'une heure d'animation dûment codifiées, de développer les compétences psychosociales des jeunes<sup>2</sup> et de faire réfléchir aux substances psychoactives et aux croyances normatives qui induisent des comportements à risques.

Les élèves apprennent ainsi à s'affirmer, à se positionner dans un groupe, à identifier et à mieux gérer leurs émotions, à augmenter leur confiance en eux-mêmes, à développer une pensée critique et créative, à mieux résoudre les problèmes...

Cette nouvelle façon de faire de la prévention en renforçant les compétences, est utile à la vie sociale et à l'épanouissement des élèves, et elle est également très efficace en matière d'addiction puisqu'on a mesuré qu'elle évite à 30% de jeunes collégiens de passer à l'acte de fumer.

Les compétences psychosociales ont le vent en poupe en ce moment parmi les éducateurs et les formations proposées débordent de candidats.

L'UNSA Éducation s'est positionnée à travers son manifeste Oxygène(s) sur la question du rôle que doit jouer l'Éducation en matière de bien-être, d'émancipation, de transformation sociale. Proposer des formations syndicales sur ces questions permet de diversifier notre offre de formation, de répondre au besoin des collègues, de réfléchir au sens de leur métier à travers des outils concrets.

Les enseignants et autres personnels éducatifs, ainsi que parfois des partenaires extérieurs (MJC...) mènent les séances de façon autonome dans les classes, de préférence en 5<sup>ème</sup> (l'âge des premières prises de substances). Un coordonnateur du programme<sup>3</sup> les forme au préalable et les accompagne.

<sup>1</sup> Unplugged signifie « débranché »

<sup>2</sup> Voir le QDE n° 31, page 11

<sup>3</sup> Financé par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites addictives et les DDCA.



# Quand la langue fait obstacle

**E**n France, l'Éducation est un droit, pas un privilège. Le système éducatif se doit d'accueillir les enfants des populations migrantes ou itinérantes. Comment faire de cet accueil une entrée réussie dans les apprentissages quand la langue française fait barrage ?

## Des histoires singulières

Qu'est-ce qui caractérise ces enfants, ces jeunes qui frappent à la porte des écoles ou des établissements ?

- Ils ont connu l'école avant ou pas ;
- ils ont subi un arrêt de scolarisation à cause du parcours de migration ou de l'itinérance ;
- ils sont parfois nés en France mais n'en parlent pas la langue ;
- leurs parents ont été scolarisés ou pas, ce qui change leur rapport à l'école, aux savoirs ;
- ils vivent un changement culturel, linguistique et parfois aussi familial (cas des mineurs isolés, ou des jeunes migrants avec de la famille éloignée).

Autant d'histoires singulières que chez les autres élèves, une hétérogénéité qui révèle en plus des obstacles certains à leur entrée dans les apprentissages scolaires.

## Dispositifs spécifiques

La scolarisation est une des premières demandes des familles et des jeunes migrants. Dans chaque région, les CASNAV<sup>1</sup> ont pour mission de leur trouver une

juste place dans le système éducatif. Les UP2A sont les classes d'accueil implantées dans les établissements, elles font le lien avec les classes ordinaires dans la logique inclusive. Les enseignants des UP2A sont recrutés sur postes à profil (certificat de Français Langue Seconde ou langue Etrangère).

Cependant, le vivier de ces certifications étant peu nombreux, on constate encore souvent que des enseignants non formés spécifiquement sont nommés sur ces classes.

Si l'on ajoute le manque de places dans ces dispositifs, nombre d'enfants allophones ne trouvent pas à leur arrivée les conditions facilitantes pour réussir à l'école.

## La question de la langue

Les mots du quotidien ne sont pas les mots du savoir.

Une double difficulté apparaît immédiatement pour les enfants allophones scolarisés : apprendre le français pour communiquer et le français langue scolaire pour acquérir les connaissances et les compétences.

Et, comme pour l'ensemble des jeunes, à cela s'ajoute la nécessité de s'approprier les codes scolaires : devenir élève. Autant d'obstacles à franchir qui, sinon, peuvent conduire rapidement au décrochage.

## Des réponses bricolées

Formations spécifiques limitées et trop peu répandues, hétérogénéité des situations : les équipes éducatives bricolent dans leur établissement des accueils spécifiques. Elles sont bien souvent démunies et isolées pour apporter des réponses pédagogiques aux besoins particuliers des enfants et des jeunes migrants ou itinérants.

Mieux accompagner les équipes pour mieux réussir leur scolarisation est indispensable car il ne suffit pas de pouvoir s'asseoir à l'école pour en tirer tous les bénéfices !



<sup>1</sup> Voir fiche pratique II

# Qu'est-ce qu'un besoin éducatif particulier ?

On peut envisager une typologie des besoins éducatifs particuliers, en se focalisant sur la notion de besoin et non sur une liste d'élèves qui en seraient porteurs. Il s'agit de poser ici les caractéristiques d'un milieu d'apprentissage qui permette à chacun.e de construire des connaissances, d'entrer en apprentissage.

### Besoins en temps

Il existe déjà des aménagements avec du temps supplémentaire pour passer les examens, mais pour aller au-delà, il s'agit d'ancrer la notion de rythmes d'apprentissage différents selon les individus. Accepter et prendre en compte un décalage d'apprentissage avec le collectif classe.

### Besoins matériels

Du plus simple au plus onéreux, le matériel peut faciliter l'apprentissage. Un cahier aux lignes aérées change la vie d'un élève dyspraxique, les outils numériques peuvent aussi atténuer des difficultés d'apprentissage, en proposant de nouveaux chemins vers la compréhension, par exemple.

### Besoins d'adaptation des espaces et des supports de travail

Du mobilier mobile pour aménager des espaces où chacun.e peut se déplacer est favorable à tous. Des supports adaptés, c'est parfois penser à agrandir une police de caractère, espacer les interlignes d'un texte, des consignes simples...

### Besoins d'adaptation de méthodes pédagogiques

La capacité à analyser les démarches proposées et leurs effets est intégrée dans le travail enseignant, une pédagogie souple et adaptative profite au plus grand nombre.

### Besoins de suivi et d'encadrement supplémentaires

Le fonctionnement de l'école inclusive passe aussi par le recrutement de personnels aux missions spécialisées, le suivi peut aussi s'individualiser dans des contrats spécifiques passés entre élèves et équipe éducative.

### Pour approfondir la question

**Comprendre l'inclusion scolaire** Annick Ventoso Y Font et Julien Fumey, Canopé Editions, collection Eclairer, janvier 2016, pages 46 à 52.

**Site Eduscol** besoins éducatifs particuliers  
<http://eduscol.education.fr/pid26463/besoins-educatifs-particuliers.html>

### Les sigles

**AESH :**

Accompagnant des  
Élèves en Situation  
de Handicap

Les missions des AESH sont identiques à celles des AVS/CUI, mais leur recrutement et leur statut diffèrent. L'AESH bénéficie d'un contrat de droit public passé avec l'Éducation nationale.

**AVS/CUI :**

Auxiliaire de Vie  
Scolaire en Contrat  
Unique d'Insertion

L'AVS accompagne les élèves en difficultés ou en situation de handicap dans le cadre de leur vie scolaire et parascolaire. Il n'exerce pas de missions d'enseignement, mais d'accompagnement à la prise des cours, à l'organisation, aux déplacements, et cela en lien avec les familles.

**BOEN :**

Bénéficiaire  
de l'Obligation  
à l'Emploi

Il peut être recruté par voie contractuelle (au lieu de concours). Il s'agit de travailleurs reconnus handicapés, de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, de titulaires d'une pension d'invalidité, de victimes civiles de guerre ou d'un acte de terrorisme...

**CDAPH :**

Commission des Droits  
et de l'Autonomie  
des Personnes  
Handicapées

Dans le cadre de la mission de guichet unique dévolue aux MDPH, elle remplace les COTOREP (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel) et les CDES (Commissions départementales d'éducation spéciale). Elle prend les décisions concernant les aides et prestations et a compétence pour reconnaître la qualité de travailleur handicapé.

**CASNAV :**

Centre Académique  
pour la Scolarisation  
des EANA et des EFIV

Les CASNAV apportent leurs conseils et leur expertise pédagogique aux différents acteurs concernés par la scolarisation de ces élèves. Ils organisent et animent des actions de formation concernant ces publics et accompagnent les équipes éducatives dans les écoles et les établissements scolaires.

### Les sigles (suite)

**EANA :**

Élèves Allophones  
Nouvellement  
Arrivés

Ces élèves viennent d'un autre pays, d'une autre culture, d'une autre langue, et peuvent intégrer les classes tout au long de l'année scolaire. Certains ne sont jamais allés à l'école ou de manière sporadique. Ces élèves sont généralement inscrits dans une classe ordinaire ou peuvent intégrer une UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants).

**EFIV :**

Enfants de Familles  
Itinérantes et de  
Voyageurs

Il s'agit d'élèves issus de familles itinérantes ou sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école.

**EIP :**

Enfant  
Intellectuellement  
Précoce

C'est un enfant qui a un fonctionnement intellectuel différent dont les tests de QI mettent en évidence un potentiel hors normes. Cet enfant présente un rythme de développement intellectuel supérieur à la norme définie pour les enfants du même âge, mais ses développements affectif, relationnel et psychomoteur sont habituellement en rapport avec son âge biologique.

**ERSEH :**

Enseignant Référent  
à la Scolarisation des  
Élèves Handicapés

Il favorise l'application des décisions de la CDAPH, veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et assure un lien avec l'équipe pédagogique.

**ESS :**

Équipe de Suivi  
de la Scolarisation

Elle veille à la mise en œuvre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et réunit au moins une fois par an la famille, l'enseignant référent, l'équipe pédagogique, les professionnels sociaux et de santé.

# L'adaptation aux examens pour les candidats en situation de handicap

### Les différents types d'aménagements

Pour tout examen de l'enseignement scolaire, les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- **les conditions de déroulement des épreuves** : conditions matérielles (table ou salle dédiée), aides techniques (utilisation d'un ordinateur, sujet en braille ou en caractères agrandis), aide humaine (assistance par un secrétaire qui écrit sous la dictée du candidat), accessibilité des locaux (ascenseur) ;
- **le temps d'épreuve** : celui-ci peut être majoré (en général d'un tiers ou d'un sixième de temps) ou entrecoupé de pauses (en cours d'épreuves ou entre celles-ci). L'allongement du temps des épreuves pouvant occasionner des journées d'examen rallongées, le temps de repas ne doit pas être inférieur à une heure ;
- **la conservation, durant cinq ans, des notes obtenues à des épreuves** (même si celles-ci sont inférieures à la moyenne) ;
- **l'étalement des épreuves sur deux sessions** : session de juin et session de septembre ;
- **des adaptations ou dispenses d'épreuves** : selon l'examen et le handicap du candidat.

### Comment est demandé un aménagement des épreuves ?

La demande est effectuée par la famille à travers un formulaire mis à disposition par l'académie ou le SIEC(1) pour l'Île-de-France. Sauf pathologie détectée ultérieurement, la demande doit être formulée au plus tard au moment de l'inscription à examen.

Cette demande est adressée à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CADPH).

### L'avis du médecin et la décision de l'autorité académique

La liste des médecins pouvant rendre un avis sur la demande d'aménagement est disponible auprès du rectorat, du SIEC, de la MDPH ou de l'établissement.

Le médecin rend un avis par rapport à la demande d'aménagement ou d'adaptation. La décision revient ensuite au recteur d'académie, qui a seul compétence pour statuer.

### La correction des épreuves

La copie, anonyme, ne permet pas au correcteur de connaître l'identité du candidat concerné. Si l'adaptation de la présentation de la copie (manuscrite, dactylographiée, texte à trous...) peut traduire un aménagement de l'épreuve, le correcteur n'a pas connaissance du handicap du candidat.

Le président du jury a connaissance des aménagements d'épreuves. Il lui revient d'en informer les membres du jury lors de la délibération s'il l'estime nécessaire.

### Références

(1) SIEC : Service inter-académique des examens et concours (à Arcueil)

Article D.351-27 à D.351-31 du code de l'éducation

Circulaire n° 2025-127 du 03 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap.

# Le numérique : une aide à l'inclusion au service de tous

**L**e numérique peut être utilisé au service de l'inclusion, un ordinateur permet par exemple à un enfant dysgraphique de saisir du texte, une tablette aide un enfant autiste à communiquer avec des pictogrammes... mais comme le disait très bien Delphine Regnard dès 2012 dans son billet de blog « La tablette, c'est bon pour les asthmatiques », le numérique n'est pas utile seulement pour les enfants en situation de handicap ou en difficulté scolaire.

Le numérique fait partie de notre contexte, de notre environnement quotidien.

Un outil incontournable qui semble difficile de laisser à la porte des lieux d'éducation.

Ceci étant posé, en quoi le numérique peut-il favoriser l'inclusion ? Et bien tout simplement en offrant des médiations et des outils supplémentaires qui élargissent la palette de ce que les éducateurs peuvent proposer aux enfants et aux jeunes.

Le numérique est un support de prise d'informations (lecture, visionnage, écoute), de communication (forum, blog, réseau social, échange privé), de production de contenus et d'expression de soi (écriture, photo, vidéo, prise de son).

Chaque modalité, chaque support, chaque logiciel ou application peut quasiment à l'infini proposer une aide, une inspiration, un approfondissement dans le cadre d'une activité scolaire ou de loisirs. Il n'y a aucune raison de s'en priver, ni de réserver cette possibilité à « ceux qui en ont vraiment besoin » !

Autre grande utilité du numérique au regard de l'inclusion, c'est la possibilité pour les éducateurs de s'informer sur les handicaps et difficultés auxquels ils sont confrontés et de pouvoir échanger conseils, outils et astuces entre professionnels mais aussi avec des parents, des spécialistes et des adultes concernés eux-mêmes.

Voici quelques lieux intéressants à explorer, mais il y en a plein d'autres :

- psychologie, éducation & enseignement spécialisé  
[dcalin.fr/](http://dcalin.fr/)
- dyspraxie  
[www.cartablefantastique.fr](http://www.cartablefantastique.fr)
- dyslexie  
[fantadys.com](http://fantadys.com)
- autisme  
[/www.canalautisme.com/](http://www.canalautisme.com/)
- déficients visuels  
[bit.ly/deficientsvisuels](http://bit.ly/deficientsvisuels)
- déficients auditifs  
[bit.ly/deficientsauditifs](http://bit.ly/deficientsauditifs)
- mallettes troubles du comportement, autisme, troubles dys et enfants intellectuellement précoces  
[accessiprof.wordpress.com/](http://accessiprof.wordpress.com/)



# Professionaliser l'aide humaine

**L'**adulte qui accompagne les enfants en situation de handicap est un AESH : Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap. Il a une triple mission : accompagner les élèves dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès aux apprentissages, dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Un décret datant de 2014 a créé ce métier mais aujourd'hui des statuts différents coexistent, et sa réelle professionnalisation peine à se mettre en place.

## Un métier encore trop sous-estimé

Ce métier est indispensable à la mise en place de la logique inclusive. Mais, il est pourtant encore en devenir car peu valorisé financièrement, et manquant de possibilité de développement professionnel. C'est typiquement un travail qui requiert de l'analyse de la pratique professionnelle pour évoluer, perdurer, s'améliorer. La rapporteure pour l'ONU de l'observation en France du respect des droits des personnes handicapées pointait en octobre 2017 : « *Les enfants handicapés inscrits dans des établissements d'enseignement général sont en butte à de multiples obstacles qui empêchent l'égalité d'accès à l'éducation :*

- 1- absence de formation spécialisée pour les enseignants et les AESH, de programmes scolaires adaptés et d'aménagements en salle de classe ;
- 2- chevauchements et manque de coordination des acteurs et associations fournissant un accompagnement scolaire ;
- 3- enfants handicapés placés et isolés dans des établissements médico-sociaux de type résidentiel, où ils ne bénéficient pas d'une égalité d'accès à une éducation de qualité. »

Pour les nombreux AESH en poste, l'attractivité de leur travail se mesure désormais à la reconnaissance de leur statut : rémunération et formation, notamment par la possibilité d'exercer à temps complet, avec une formation incluse dans le temps de travail.

Si les récentes annonces ministérielles (Décembre 2017 : plus de recrutements, en assouplir les conditions, avec davantage de qualifications) n'appellent pas d'opposition, en revanche la question des moyens et de la manière d'y parvenir reste en suspens entre ministère de l'Éducation Nationale et ministère de la Santé.

## Au cœur de la relation

L'AESH intervient auprès d'un élève en se fondant dans un contexte éducatif variable, c'est un métier qui demande beaucoup de souplesse, de flexibilité car il faut entrer en relation avec l'élève mais aussi avec les enseignants, et tous les membres de l'équipe éducative.

Les handicaps auxquels il va répondre sont d'une grande diversité dans leur degré de dépendance, de contrainte, de manifestation, d'expression ; et il doit pouvoir s'y adapter. Au sein du projet scolaire, il est interlocuteur et parfois médiateur de l'action enseignante, ce qui est aussi d'une grande complexité. C'est un métier qui demande toujours des réajustements, une analyse des situations et une capacité à décider des actions.

Dans le parcours d'un élève, c'est aussi la personne qui peut faire le lien d'année en année, le repère stable, pour peu que son contrat soit pérenne.

# Rencontre avec des AVS

**L'**AVS, ou Auxiliaire de Vie Scolaire, fait partie du personnel de l'AESH. Son rôle est de faciliter l'inclusion en apportant une aide individualisée. La grille d'évaluation scolaire, déterminée par le GEVA-Sco, permet à l'AVS de repérer les besoins et ainsi de pouvoir accompagner l'élève.

## Quelles sont vos missions données au quotidien ?

**B.** « Je m'occupe d'enfants qui ont un retard scolaire (problème de langage au niveau de la reconnaissance de certains sons). »

**M.** « Je m'occupe d'un élève ayant un trouble de l'attention (hyperactif), et des problèmes en orthographe (dyslexie), d'un élève qui souffre du trouble de dysphasie (mauvaise prononciation des mots) et de troubles relationnels. J'explique les réactions qui pourraient être ressenties comme inhabituelles aux autres élèves. Je fais appel à la compréhension des autres, ce qui permet progressivement son intégration au sein du groupe classe. »

### Avez-vous un rôle pédagogique ?

**M.** « J'ai pu prendre des initiatives afin de présenter le travail d'une autre façon, j'ai photocopié le texte pour qu'il puisse écrire dessus, pour qu'il puisse souligner les mots dont il avait besoin pour répondre aux questions. J'ai aussi reformulé la consigne. »

C'est en observant l'enfant que l'AVS va proposer des méthodes appropriées ; elle va lui apporter les outils nécessaires et l'aider à mieux se concentrer.

### Et quels sont vos liens avec l'équipe pédagogique ?

L'AVS peut demander à faire venir le « professeur ressource » autant de fois qu'il en éprouve le besoin ; c'est un en-

seignant spécialisé qui est extérieur à l'école.

Les concertations avec l'enseignant référent sont informelles et restent au bon vouloir des deux parties.

Parfois, l'AVS est convié aux rencontres qui réunissent la psychologue scolaire, l'assistante sociale, les médecins, infirmières de l'hôpital de jour, l'orthophoniste et les parents.

**B. et M.** « Quand la communication est bonne, il y a beaucoup d'informations échangées, des bilans intermédiaires établis mais ces réunions ne sont pas obligatoires et nous n'avons pas la possibilité de donner notre avis. »

## Que signifie pour vous le mot inclusion ?

**M.** « C'est l'équipe qui s'adapte à l'enfant et non pas l'enfant qui doit faire la démarche de s'intégrer. »

## Quel impact la réussite de l'inclusion peut-il avoir sur le reste de la classe ?

**M.** « Jusqu'en CE2, les enfants viennent me voir et demandent quelques explica-

tions supplémentaires pour leur propre travail. Cela leur donne de la force. En CM1 et CM2, les élèves préfèrent y arriver tout seul, ils ont tendance à stigmatiser l'élève qui se fait accompagner par son AVS. »

**B. et M.** « Il est souhaitable que l'enseignante s'empare du sujet sur la « différence » (élément du programme en EMC). Il est possible aussi d'explicitier ce thème à travers les livres de jeunesse, de parler de la différence, dire qu'on est tous différents ! »

Un enfant qui apprend est un enfant qui réussit.

Un enfant qui réussit participe à un climat apaisé et rassurant au sein du groupe classe.

L'AVS transmet des valeurs : des valeurs d'aide, de bienveillance, de persévérance, de détermination, pour le bien de tous !



1 Éducation Morale et Civique

# Former à la diversité

**L**e processus d'inclusion scolaire implique que tout élève puisse trouver sa place à l'École. Il ne peut s'accomplir sans remise en question du fonctionnement du groupe-classe.

**Or, beaucoup d'enseignants ou éducateurs expriment encore un sentiment d'être démuni face à l'hétérogénéité. Quels dispositifs de formation faut-il engager face à la diversité ? Comment renforcer les pratiques pour une gestion pédagogique de la diversité ?**

## Du côté des formateurs

Les formateurs des acteurs éducatifs sont amenés à conduire une réflexion pour approfondir les relations entre apprentissages/enseignement/diversité.

Si les formateurs ne sont pas eux-mêmes ouverts à la diversité, on voit mal comment ils pourraient éveiller à la démarche inclusive.

Or pour un grand nombre d'entre eux, ils n'ont pas vécu cette démarche inclusive dans le système scolaire, et se trouvent parfois démunis dans leur accompagnement en formation initiale ou continue.

Pour permettre l'ouverture à la flexibilité pédagogique dans une démarche de développement professionnel continu, l'accompagnement des équipes au sein de leur structure éducative (école ou établissement) est une possibilité, c'est l'idée développée dans le concept d'établissement apprenant.

## Se connaître pour s'ouvrir et échanger

Une solide connaissance de soi est nécessaire pour pouvoir s'ouvrir aux autres, le soi professionnel et le soi personnel. Les dispositifs d'analyse de la pratique visent cette connaissance.

### Analyser la pratique professionnelle permet l'énonciation d'un problème et la recherche de solutions.

Ce sont souvent les élèves qui sortent du cadre qui heurtent les professionnels de l'Éducation. En parler avec ses pairs, avec un formateur ami-critique, peut permettre d'envisager d'autres modes relationnels, des formes pédagogiques différentes qui induiront des comportements nouveaux.

Élargir « la palette des possibles », c'est plus facile en acceptant le regard d'autrui sur la pratique professionnelle exposée.

Observer, s'observer, être observé.e : autant d'acceptations difficiles mais nécessaires à l'évolution de la professionnalité.

## Professionnels vs praticiens

Les praticiens campent du côté des savoir-faire maîtrisés, des outils qui ont fait leurs preuves.

La professionnalité mobilise à la fois théorie et savoirs d'expérience que l'on peut théoriser.

Seule la théorisation permet la transposition des savoirs pratiques à des situations inédites.

Éduquer est un métier complexe, il ne peut se réduire à l'utilisation de bons outils. Et c'est encore plus flagrant dans la perspective inclusive, accepter la diversité, c'est s'exposer à des situations inédites.

C'est bien en ce sens qu'il faut penser le développement professionnel des acteurs de l'Éducation.

### Vous méritez une formation de qualité !

C'est ce que nous défendons à l'UNSA Éducation.

Les personnels enseignants, de services sociaux et de santé, les agents territoriaux, assistants d'éducation, personnels administratifs, les animateurs... sont tous partie prenante de la politique menée auprès de la jeunesse. L'UNSA Éducation s'engage pour que chaque acteur éducatif soit reconnu et respecté à travers une formation de qualité. À retrouver dans chacun de nos Questions d'Éduc. et sur le site [www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org)



# Espaces d'art pour tous

**D**ans une société inclusive, le droit de vivre et le droit d'exister sont indissociables. Vivre, cela renvoie à des besoins biologiques partagés par tous les êtres vivants. Exister spécifie l'humanité, et sa nature sociale : la relation à soi, aux autres, le besoin de reconnaissance et de partage, la solidarité humaine. Les humains ont besoin d'inventer de la société, et c'est possible par les pratiques culturelles, à condition qu'elles ne soient pas réservées à quelques-uns en excluant les autres.

## Rendre accessible les lieux culturels

À un premier niveau d'acceptation de la diversité, on peut s'inquiéter de l'accessibilité physique et matérielle d'un lieu de culture. Puis-je m'y rendre si je me déplace en fauteuil roulant ? Puis-je entrer si j'en méconnais les codes sociaux ? Sur les aspects techniques et matériels (favoriser les circulations, aménager les espaces), de nombreux travaux sont faits depuis une dizaine d'années dans les musées, salles de spectacles, expositions...

Le ministère de la Culture publie des guides pratiques pour concevoir l'accessibilité ([culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)). Sur les aspects sociaux, beaucoup de structures culturelles offrent des possibilités de médiation aux publics empêchés (à l'hôpital, en prison, par exemple) mais aussi aux personnes éloignées en formant des éducateurs, des bénévoles d'associations pour venir au musée, au spectacle vivant sans complexe !

Au ministère de la Culture, la mission Vivre ensemble s'en préoccupe.

## Pratiquer et rencontrer des artistes

Pour toutes ces personnes, handicapées, empêchées, éloignées, la pratique artistique et la rencontre réelle avec les œuvres ne sauraient se réduire à une visée thérapeutique ou occupationnelle. Pour elles comme pour d'autres, la création est un potentiel ancré dans son être, elle permet l'expression et libère les peurs et les frustrations.

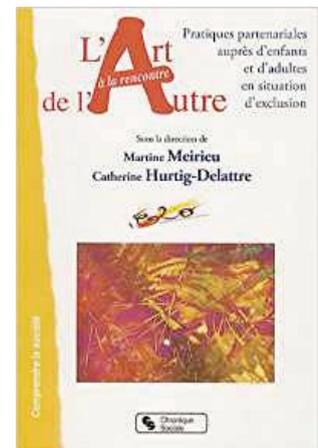
**L'expérience esthétique donne à tous la capacité d'exister, à travers une œuvre qui touche l'affect, l'intellect, le potentiel créatif.**

Dans le monde de l'art, de nombreuses initiatives incluent des personnes dites vulnérables dans des productions artistiques.

Au théâtre, en peinture, en danse, des artistes collaborent en diversité, convaincus que la question de l'Art, la question du Beau peuvent devenir celles de tous, quels que soient les individus, leur histoire, leurs singularités, leurs déficiences.

## Un exemple : l'association EOLO

Eolo est un espace d'art pour tous, fondé en 2001 avec des musiciens, comédiens, plasticiens et danseurs, qui engagent des pratiques artistiques avec enfants et adultes en situation d'exclusion ordinaire du monde culturel. Actions à découvrir sur leur site ([eolo.fr](http://eolo.fr)) et dans leur livre (L'Art à la rencontre de l'Autre, Éditions Chroniques sociales).



# Rencontre avec le SNJSJA - UNSA : le Syndicat national Unsa des personnels des instituts publics de Jeunes Sourds et Jeunes Aveugles



En France il y a 4 INJS et un INJA, ce sont des établissements publics d'enseignements spécialisés qui accueillent des enfants et des jeunes, de la maternelle au lycée général, technologique ou professionnel. Ils sont placés sous la tutelle du ministère des Affaires sociales.

Ils sont des lieux d'enseignement, d'éducation et de vie collective, qui doivent permettre la réussite scolaire et l'épanouissement de chacun, l'apprentissage de la responsabilité individuelle et collective, la formation de citoyens en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sourds et jeunes aveugles dans la société.

Questions d'Éduc. a rencontré le bureau national du SNJSJA-Unsa, un échange riche sur les questions d'école inclusive et d'enseignement spécialisé.

**Quels changements avez-vous constaté pour vos publics entre intégration et inclusion ?**

*On constate un changement de mentalité, depuis la loi de 2005, les relations avec les professionnels de l'Éducation Nationale sont plus faciles, que ce soit avec les professeurs ou les chefs d'établissement. Nos Instituts participent à la politique inclusive, il y a des passages possibles entre scolarisation en établissement ordinaire et institut spécialisé.*

**Nous sommes favorables à l'inclusion scolaire en prenant en compte les souhaits des familles, il ne s'agit pas d'envoyer des enfants et des jeunes sur la voie de l'échec scolaire en privilégiant l'inclusion à tout prix. Un enfant, un jeune peut acquérir les bases de son savoir, de ses connaissances et compétences en institut, et ensuite construire un parcours individualisé en inclusion pour une scolarité réussie.**

**En institut, on a réussi en 25 ans à élever le niveau de qualification des jeunes. Auparavant seuls des CAP ou BEP étaient proposés, aujourd'hui on a des Bac Pro et un accompagnement en BTS, la société devenue inclusive a pris conscience que nos jeunes pouvaient se qualifier.**

**Comment les jeunes sourds et jeunes aveugles vivent-ils l'inclusion ? Comment y sont-ils accompagnés ?**

*L'institut participe à la construction identitaire des enfants, des jeunes. Les élèves partagent une culture et une communication spécifiques qui les conduit à la construction de soi. Cette identité en tant que jeune sourd, ou malentendant, jeune aveugle ou malvoyant doit être solidement installée pour que l'inclusion soit bien vécue, et il ne faut pas la nier.*

*On constate que lorsqu'il y a une classe externalisée en collège de jeunes sourds, à la récréation, ces jeunes sont ensemble. C'est normal, et il faut l'accepter, il est illusoire de penser que l'inclusion va leur permettre d'avoir des tas d'amis entendants parce qu'ils n'ont pas les mêmes sujets de discussion, et les mêmes moyens de communication.*

*Toutefois des liens se construisent bien sûr, et l'inclusion est une chose positive si elle est bien organisée. De plus, en institut, il y a des plateaux techniques où personnel médical et enseignement spécialisés travaillent en synergie pour préparer ces jeunes à l'insertion sociale et professionnelle, dans une logique de société inclusive.*



## De votre point de vue de personnels spécialisés, enseignants et éducateurs, l'école inclusive est-elle possible ?

### À quelles conditions ?

*Pour nous, l'inclusion se prépare en institut, et peut se concevoir en aller et retour entre institut et établissement. Nos élèves ont des handicaps peu visibles, qui s'oublent en milieu scolaire ordinaire, il faut donc armer les élèves (pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins) et les professeurs de l'Éducation nationale (pour qu'ils puissent avoir les réflexes appropriés à un enseignement adapté au handicap). Une classe inclusive peut générer de l'échec et un retour forcé en institut.*

*On parle beaucoup des droits des personnes handicapées mais pas beaucoup des besoins. Tous les handicaps n'ont pas les mêmes besoins. En institut spécialisé, les jeunes sourds ou jeunes aveugles découvrent qu'ils ne sont pas seuls, ils peuvent échanger avec leurs pairs.*

*La surdité est un handicap qui touche la communication, par exemple certains jeunes sourds, en découvrant la langue des signes, se sentent revivre. S'ils n'ont vécu que l'école inclusive, ils ne peuvent découvrir cette forme de communication.*

*Autre exemple, un enfant malvoyant qui aurait eu une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) depuis le plus jeune âge, ne sera pas conduit vers le chemin de l'autonomie de la même manière qu'en institut, l'AVS a parfois tendance à faire à sa place pour suppléer le handicap. En institut, on éduque à la communication, en offrant des possibles aux familles et aux élèves.*

### Quelle est l'actualité du SNJSJA-Unsa ?

*L'État a décidé de diminuer de 13% sa subvention annuelle aux INJS/JA, et cela nous inquiète fortement car nous y voyons un désengagement, un signe avant-coureur du possible transfert des compétences de nos instituts aux ARS (Agence Régionale de Santé).*

Les quatre INJS et l'INJA de Paris, qui accueillent en tout un millier d'élèves, frôlent les 100% de réussite aux examens nationaux (brevet, bac, CAP...). Idem pour les unités délocalisées dans les établissements ordinaires.

*La régionalisation aura pour conséquence qu'une partie de la population sourde et malvoyante ne pourra avoir (encore moins qu'aujourd'hui) accès à la formation de son choix, car aucune région n'aura les moyens de proposer une offre complète aux jeunes sourds et aux jeunes aveugles, voilà pourquoi nous agissons en intersyndicale pour nous faire entendre des pouvoirs publics.*

*En transférant le pilotage aux Régions, l'approche ne serait plus la même : elle deviendrait d'abord médico-sociale avant d'être pédagogique, comme dans les instituts nationaux. Ce serait un retour en arrière, à contresens du discours actuel sur la société inclusive.*

*Nous avons décidé de la tenue d' « Assises de l'Éducation et de l'Enseignement spécialisé public » en mai prochain, pour réunir et faire débattre ses acteurs en partenariat avec les associations de familles.*

# Scolarisation, éducation inclusive en Europe



## Des approches diverses

Dans l'Union européenne s'est développée une politique d'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers au sein des écoles ordinaires.

Trois groupes distincts :

- des pays ont privilégié « *la trajectoire unique, one track approach* » : **Suède, Norvège, Italie, puis Espagne, Portugal et Grèce**. Ils se sont engagés pour l'intégration de tous les élèves à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement ordinaires ;
- d'autres pratiquent « *deux systèmes éducatifs distincts, two track approach* ». Les élèves à besoins éducatifs particuliers fréquentent des écoles spécialisées ou des classes spéciales, selon la nature et la gravité de leur(s) handicap(s) : **Belgique, Suisse, Pays-Bas et Allemagne** ;
- une « *approche multiple de l'intégration, multi track approach* », est privilégiée par certains pays qui appliquent des traitements variés, adaptés aux enfants selon leur handicap : **France, Angleterre, Autriche, Finlande, Danemark, Irlande, Luxembourg et Pologne**.

Les rapports nationaux produits pour le réseau Eurydice (Allemagne, Belgique francophone, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède) procurent pour chaque pays une vue du soutien aux besoins éducatifs particuliers.

## Tous et chacun

Pionnière en Europe, l'Italie s'est engagée pour l'inclusion de tous les élèves dans l'enseignement ordinaire. Une politique d'accueil et de scolarisation des personnes en situation de handicap vise à abolir la marginalisation.

La participation des parents, une collaboration étroite avec la communauté sociale et la suppression des classes et écoles spéciales ont promu la socialisation en milieu scolaire ordinaire, selon la loi 517 de 1977<sup>1</sup>.

L'inclusion repose sur le droit de tous à suivre une éducation ordinaire. Au départ, le service de santé local délivre un certificat aux élèves souffrant de déficiences physiques et intellectuelles.

Les enfants identifiés et répertoriés bénéficient de ressources.

L'école dans laquelle l'élève est intégré reçoit un supplément humain, économique et matériel. Ces ressources supplémentaires affectées, le professeur de soutien déploie un processus d'individualisation d'apprentissage, les objectifs scolaires simplifiés et ajustés selon les capacités des élèves.

Le Plan d'Éducation Individualisé (PEI) est rédigé, établi sur un « *profil dyna-*

*mico-fonctionnel* » des caractéristiques physiques, psychiques, sociales et affectives de l'élève, ses difficultés d'activité et possibilités de compensation. Les capacités développées doivent respecter les choix de la personne. Une fois le diagnostic rédigé, un enseignant de soutien est désigné (un pour un à un pour quatre selon les situations).

Spécialisé, cet enseignant intervient dans les classes, programme les activités de l'élève et définit les interventions avec les autres enseignants. Le soutien est assuré par des enseignants de rattrapage au sein des équipes éducatives.

Ce processus exige souplesse, engagement et collaboration entre enseignants, services socio-sanitaires et familles. Les classes intègrent un ou deux élèves à besoins particuliers parmi vingt élèves maximum (au lieu de vingt-cinq) dans la mixité et l'apprentissage d'une socialisation à double sens.

Le financement de l'éducation des élèves à besoins particuliers par le gouvernement central est délégué aux Régions, qui n'ont pas toutes les mêmes ressources, ni la même volonté.

Une aide est fournie pour l'information, le matériel pédagogique, l'élaboration des plans éducatifs. La loi de 1977 met aussi l'accent sur la formation. Les futurs enseignants bénéficient d'une formation initiale générale sur les besoins éducatifs particuliers ; les enseignants spécialisés suivent une année à l'université et dans les écoles.

<sup>1</sup> loi 517 sur l'intégration scolaire de (Legge 4 agosto 1977, n. 517: "Norme sulla valutazione degli alunni e sull'abolizione degli esami di riparazione nonché altre) 1977 abolit les classes différenciées et les écoles spéciales.

# Humanité & inclusion : « personnes à part entière, trop souvent entièrement à part »



Alain MANTE, consultant Handicap International, texte complet et podcasts sur le blog du secteur : [bit.ly/handicapinternational](http://bit.ly/handicapinternational)



## L'action de l'organisation

Les interventions reposent sur les principes suivants :

- les enfants handicapés ont droit à une éducation inclusive de qualité ;
- les environnements d'apprentissage doivent répondre aux besoins individuels physiques, sociaux, intellectuels et émotionnels ainsi qu'aux aspirations des enfants et des jeunes ;
- la politique et les pratiques éducatives doivent refléter et respecter la diversité des apprenants, en particulier des enfants handicapés.

Ainsi *HI* a pensé l'inclusion, l'accès et le maintien des enfants en situation de handicap par l'inclusion scolaire, avec tous les aménagements nécessaires et possibles.

**L'ONG s'implique de la manière la plus large possible dans tout l'environnement matériel (modifications architecturales d'accès), et humain (sensibilisations, formations,...). Elle crée les liens nécessaires avec les services de soutien spécialisés et ordinaires.**

Ces interventions, diverses et dépendantes de chaque contexte local, visent l'institutionnalisation de l'éducation inclusive des enfants et adolescents en situation de handicap auprès des Ministères et États concernés.

## Handicap International

Handicap International est une Organisation Non Gouvernementale, créée en 1982, qui a diversifié ses secteurs d'activités : réadaptation (appareillage et rééducation), déminage et prévention des accidents, accessibilité, gestion de camps de réfugiés, distributions, insertion économique et sociale, santé, prévention, inclusion scolaire, développement local, préparation aux catastrophes et réduction des risques, réhabilitation, reconstruction, plaidoyer...

La notion d'inclusion est récente. C'est un aboutissement après plusieurs siècles de mises à l'écart des Personnes en Situation de Handicap (PSH), et des Enfants en Situation de Handicap (ESH). Depuis le milieu du XXe, conventions et travaux de l'ONU, de l'UNESCO et de l'UNICEF ont fait apparaître la notion d'inclusion.

Tous les exclus de la société sont visés. Pour les enfants, ce sont aussi les systèmes éducatifs qui sont concernés.

Il peut s'agir d'orphelins, d'enfants et adolescents en situation de marginalisation et de vulnérabilité : petites et jeunes filles, enfants des rues, minorités ethniques, enfants issus de familles démunies financièrement, enfants issus de familles nomades, enfants soldats enrôlés de force, enfants atteints du VIH, et enfants en situation de handicap moteurs, sensoriels, mentaux, ou porteurs d'autres handicaps invalidant parmi les plus défavorisés.

L'éducation inclusive bénéficie du mouvement de l'Éducation Pour Tous (EPT). Depuis 1990, des forums mondiaux (accompagnés des Objectifs du millénaire, en 2000, puis du Développement Durable en 2015), ont mis progressivement en exergue l'importance de l'Éducation. La dernière déclaration de 2015 comprend clairement le terme d'inclusion. Depuis la fin des années 1990, Handicap International favorise l'éducation inclusive pour les élèves en situation de handicap.

Handicap International : We repair lives / Vivre debout <https://hi.org>

## Pour ne pas CONCLURE

**Trouver une place, trouver sa place et la prendre à l'école, dans un groupe, c'est investir le vivre-ensemble en préservant sa singularité.**

Être inclus, ce n'est pas simplement être toléré. C'est pouvoir dessiner sa trajectoire de formation en apprenant, en progressant, en évoluant.

Promouvoir une logique inclusive, dans et par l'école, ne se limite pas à améliorer le sort des plus fragiles, des handicapés, des décrochés. Cela exige le développement de tous les possibles pour chacun.e. Et c'est pour cela que c'est complexe !

**Une société inclusive et une école inclusive se construisent progressivement.**

Si on constate des avancées indéniables, le chantier est encore inachevé. Les acteurs de terrain des différents champs (médico-social, familial, Éducation nationale,...) ont appris à se connaître et continuent à se reconnaître chacun dans leurs missions, pour réussir l'inclusion.

Des obstacles sont bien présents. Les études internationales (PISA, PIRLS) pointent toujours un système éducatif inégalitaire, avec un niveau d'anxiété de nos enfants et jeunes, très élevé.

La norme scolaire est très ancrée dans notre système où l'âge fixe les attendus. Comment y faire une place aux besoins éducatifs particuliers ?

C'est encore une question qui laisse nombre de professionnels démunis, et en difficulté.

Pourtant, des savoirs professionnels s'inventent au quotidien mais ne sont pas toujours analysés.

L'UNSA Éducation est engagée pour qu'ils puissent être reconnus et transférés. Aussi, nous demandons à ce que les équipes éducatives soient d'avantage accompagnées pour développer au mieux l'inclusion. C'est un enjeu de développement professionnel pour chaque acteur éducatif.

Si promouvoir l'éducation inclusive semble encore être un défi, l'UNSA Éducation est auprès des personnels pour le relever.

**Parfois à marche forcée, parfois en pas de côtés, parfois à tous petits pas ou en grandes enjambées, l'inclusion se fait un chemin à l'école, dans la société.**

Un chemin semé d'embûches, et comme souvent en Éducation, il n'y a pas une seule voie pour y parvenir.

Ce sont ces voies que ce *Questions d'Éduc.* a exploré, les voies de la diversité...

# Pour aller plus loin

## Des sites

Actes du colloque Unesco 2013, *L'éducation inclusive, une formation à inventer*, <https://unesco.delegfrance.org/L-Education-inclusive-une-formation-a-inventer>

Cahiers des PEP, *Société inclusive, école inclusive*, mars 2014  
[http://www.lespep.org/wp-content/uploads/2016/10/cahier\\_des\\_pep\\_no\\_19\\_03\\_site\\_internet.pdf](http://www.lespep.org/wp-content/uploads/2016/10/cahier_des_pep_no_19_03_site_internet.pdf)

Un site d'actualités, de réflexions et recherches sur les besoins éducatifs particuliers et l'école inclusive, *Vers une école inclusive*  
<http://www.versunecoleinclusive.fr/category/reperes/>

## Des livres

Charles GARDOU, « *La société inclusive, parlons-en ! il n'y a pas de vie minuscule* », Eres Editions, octobre 2016.

Ouvrage collectif sous la direction de Luc PRUD'HOMME, Hermann DUCHESNE, Patrick BONVIN, Raymond VIENNEAU, « *L'inclusion scolaire : ses fondements, ses acteurs, ses pratiques* », Editions De Boeck Supérieur, 2016.

Annick VENTOSO-Y-FONT et Julien FUMEY, « *Comprendre l'inclusion scolaire* », Canopé éditions, Collection Eclairer, janvier 2016.

Sous la direction de Martine MERIEU et Catherine HURTIG-DELATTRE, « *L'art à la rencontre de l'Autre, Pratiques partenariales auprès d'enfants et d'adultes en situation d'exclusion* », Chronique Sociale, avril 2011.

## Pour le domaine européen et international

European Commission/EACEA/Eurydice, 2016.  
[http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_en.php)

La scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe - Synthèse documentaire [juillet 2012] H Beaucher - CRID

Frédéric MARCHAND  
Secrétaire général - UNSA Éducation  
CPE

Claire BORDAS  
Secrétaire nationale  
Secteur Communication  
Adjointe gestionnaire

Morgane VERVIERS  
Secrétaire nationale  
Secteur Éducation, Culture et International  
CPE

ont coordonné ce numéro  
auquel ont participé :

Secteur Éducation, Culture et International

Christian CHAMPENDAL  
Conseiller national  
Éducation à l'international  
IA - IPR Langue

Véronique DE AGUIAR  
Conseillère nationale  
Socle commun et évaluation  
Chef d'établissement

Stéphanie DE VANSSAY  
Conseillère nationale  
Numérique et innovations pédagogiques  
Professeure des écoles

Laurence DRUON  
Conseillère nationale  
Recherche action " Oxygène(s) "  
CEPJ

Béatrice LAURENT  
Conseillère nationale  
Culture  
Professeure des écoles - Formatrice ESPÉ

Thierry PATINAUX  
Conseiller national  
Bac - 3 / Bac + 3  
Professeur certifié Mathématiques

Sylvaine PRUVOT  
Conseillère nationale  
Développement  
et organisation du secteur  
Professeure des écoles

Secteur Communication

Claudie ALLAIRE  
Conseillère nationale  
Chargée de mission Gestion  
Professeure des écoles

Laurence JACQUEY  
Conseillère nationale  
Maquettiste  
Professeure EPS

Crédit photo  
Pixabay.com  
Pixabay.com

## Nos partenaires



# Les mémentos #UnsaEduc

Ma rémunération, Mes aides sociales,  
Le CHSCT, Moi fonctionnaire,  
Anticiper ma retraite, Mes congés



Mémentos à paraître :  
Sept-Oct : Hors de France  
Nov-Déc : Mobilité interne  
Janv-Fév : Contractuels  
Mars-Avril : Instances médicales

Vous pouvez les commander sur le site  
rubrique « vos publications » :  
<http://bit.ly/2b0LkUP>  
ou les obtenir directement  
dans l'un de nos groupes « mémentos »



Retrouvez d'autres pistes  
de réflexion  
dans les publications  
de l'UNSA Éducation

Question d'Éduc., c'est aussi un blog à consulter sans modération  
<https://questionsdeduc.wordpress.com/>